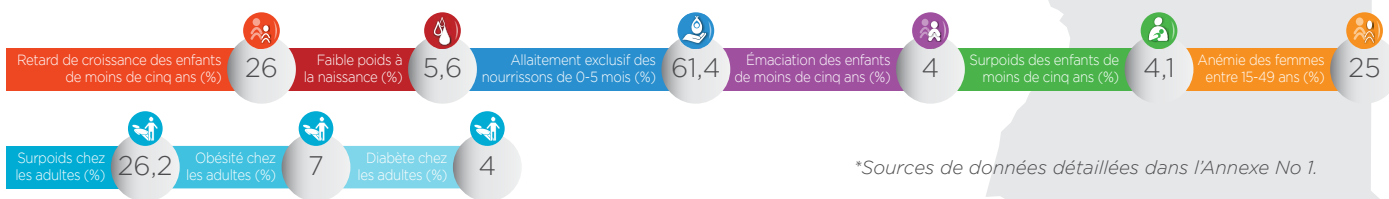




Date d'adhésion : août 2012
Population : 45,51 millions

Kenya



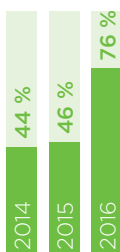
Transformations institutionnelles en 2015 - 2016



Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun

Compte tenu que la Loi sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle visant à mettre en place un organisme multisectoriel n'a pas encore été approuvée, les comités consultatifs provisoires SUN et les comités techniques SUN, établis en 2015, complètent le travail du Comité de coordination interorganisations sur la nutrition du ministère de la Santé publique et de l'Assainissement.

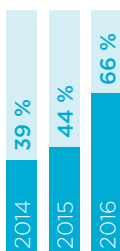
Les six réseaux dynamiques du Mouvement SUN ont élaboré un document de synthèse pour ancrer la politique de gestion de la nutrition aux niveaux les plus élevés et l'incorporer au projet de loi sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les ambassadeurs de la nutrition, notamment la Première Dame du Kenya, seront les maillons clés pour apporter le changement nécessaire.



Garantir un cadre politique et juridique cohérent

La nutrition fait partie intégrante de la Constitution et de la « Vision 2030 » qui est le Plan national de développement. La Politique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle était adoptée en 2012. Elle est défendue au Parlement depuis 2014 et la Stratégie de nutrition des nourrissons et des jeunes enfants est mise à jour. La nutrition est intégrée dans les secteurs de l'éducation et de l'agriculture, tandis que le projet de

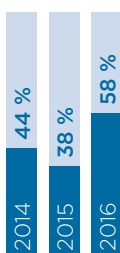
loi sur la santé de 2016 rend obligatoire l'établissement des installations d'allaitement maternel par les employeurs. La Loi de 2012 sur les substituts du lait maternel (réglementation et contrôle) est à un stade avancé. La Stratégie de plaidoyer, communication, mobilisation sociale pour la nutrition de 2016 assure un plaidoyer coordonné aux niveaux national et provincial.



Aligner les actions autour d'un cadre de résultats commun

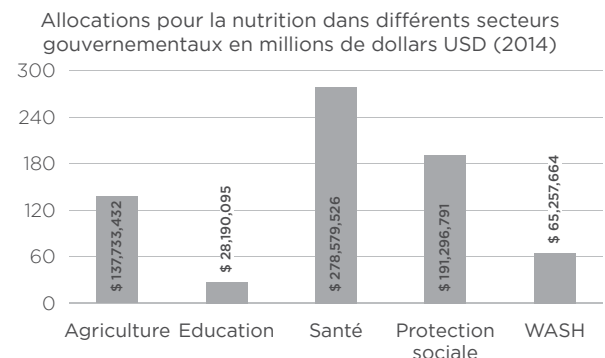
Le Plan d'action national sur la nutrition 2012 - 2016, qui comprend des interventions à forte répercussion, a été mis en œuvre à l'échelle nationale. Sur 47 comtés, 17 ont finalisé le chiffrage de leurs plans d'action, 15 sont en cours et 14 doivent encore être lancés. Un plan national multisectoriel global de nutrition est en cours

et le suivi budgétaire a conduit à la mise en place d'activités conjointes avec les secteurs de l'éducation, de l'agriculture et de la protection sociale. Des séances de plaidoyer et de renforcement des capacités ont été organisées pour sensibiliser les dirigeants et les assemblées de comté sur la nutrition.



Suivre les financements et mobiliser les ressources

De nombreux progrès ont été réalisés concernant le suivi des investissements nationaux dans le domaine de la nutrition, notamment au titre du Plan national de nutrition, au cours de la période du rapport, en se référant sur les données disponibles et des analyses des tendances pour les activités hors budget. Le pays a connu une augmentation des investissements dans le domaine de la santé tant au niveau national qu'au niveau des comtés et dans les allocations nationales de ressources humaines pour la nutrition. Cependant, les principaux investissements en matière de nutrition restent insuffisants, soulignant l'importance des efforts soutenus de plaidoyer.



PRIORITÉS 2016 - 17

- Poursuite de plaidoyer en faveur d'un financement public accru de la nutrition aux niveaux national et régional, y compris par la finalisation du suivi financier de la nutrition.
- Finalisation du cadre de mise en œuvre de la Politique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et mise en œuvre de cette politique.
- Mise en place d'un outil de chiffrage de la nutrition, d'une étude sur le coût du renforcement de la nutrition, d'une base de données d'enquêtes, d'un cadre de développement des capacités en matière de nutrition et d'une stratégie de plaidoyer, de communication et de mobilisation sociale.
- Examen des progrès du Plan d'action national sur la nutrition 2012 / 2017 pour éclairer le Plan d'action national sur la nutrition 2018 / 2022.
- Amélioration continue de la qualité des données et du suivi.
- Achèvement et mise en œuvre des lignes directrices sur les régimes sains pour faire face à la double charge de la malnutrition.